



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 49063

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation préoccupante des enseignants de droit public de l'enseignement agricole privé relative au régime temporaire de retraite les concernant. Ceux-ci, en effet, s'inquiètent de la longueur de la mise en place de ce système. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer sa volonté d'accorder cette mesure, dans des délais rapides, aux enseignants de droit public de ces établissements afin de dissiper leurs inquiétudes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur la situation des enseignants de l'enseignement agricole privé qui réclament la mise en place d'un régime temporaire de retraite des enseignants privés (RETREP) identique à celui dont bénéficient leurs homologues de l'enseignement privé général. Comme l'engagement en avait été pris lors du débat budgétaire, le Conseil d'Etat a été saisi pour savoir si cette mesure pouvait être mise en place par voie réglementaire ou au contraire s'il était nécessaire de recourir à une procédure législative. La Haute Assemblée a estimé indispensable de retenir la deuxième solution. Aussi un projet de texte est actuellement en cours d'élaboration. Il devrait être soumis rapidement aux deux assemblées.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49063

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 juillet 2000, page 4229

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6028